



ARRETE PRESCRIVANT UNE ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU).

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-19 et R.153-8 ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants, R.123-9 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 septembre 2016 ayant prescrit la modification du PLU ;

Vu l'ordonnance N° E170000213/31 en date du 28 septembre 2017 de M. le Président du tribunal administratif de TOULOUSE désignant M. Marc Choucavy en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique.

Arrête :

Article 1^{er}. Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bonrepos-Riquet

Les principales caractéristiques de ce projet sont :

- Aménagement de la zone de Montplaisir :
 - création d'une seule zone AU1, comportant l'ouverture d'une zone à urbaniser actuellement fermée
 - reformulation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation
 - modification du règlement écrit applicable à la zone AU1
 - modification d'un emplacement réservé lié à l'aménagement de cette zone

Article 2. La durée prévue de l'enquête publique est de 25 jours du 27 novembre 2017 au 21 décembre 2017;

Article 3. A l'issue de l'enquête publique, le Conseil municipal délibérera pour approuver la modification du PLU ;

Article 4. M. Marc Choucavy exerçant la profession de consultant retraité a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M. le Président du tribunal administratif ;

Article 5. Le dossier projet de modification du PLU et les pièces qui l'accompagnent, le dossier comprenant les informations environnementales ainsi qu'un registre d'enquête seront disponibles :

- sur le site internet suivant www.bonrepos-riquet.fr ;

- en format papier à la mairie de Bonrepos-Riquet aux jours et heures habituels d'ouverture, le mardi et jeudi de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 ;

Le dossier d'enquête sera également mis gratuitement à disposition du public sur un poste informatique à la mairie de Bonrepos-Riquet aux jours et heures habituels d'ouverture, le mardi et jeudi de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00;

Article 6. Pendant la durée de l'enquête publique, chacun pourra émettre ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête disponible en mairie ;

- par courrier électronique à l'adresse suivante : bonreposriquet.modplu2017@gmail.com

- par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Bonrepos-Riquet 1, place Pierre Paul Riquet 31590 BONREPOS-RIQUET ;

Article 7. Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie de Bonrepos-Riquet aux jours et heures suivants : lundi 27 novembre 2017 de 09h00 à 12h00, samedi 9 décembre 2017 de 09h00 à 12h00 et jeudi 21 décembre 2017 de 14h00 à 17h00 ;

Article 8. Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès publication de cet arrêté ;

Article 9. A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 2, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au maire de la commune de Bonrepos-Riquet le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées ;

Article 10. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- sur le site internet de la mairie ;

- sur support papier, à la mairie où s'est déroulée l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture.

Cette mise à disposition durera pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique par le commissaire enquêteur ;

Article 11

Dans un délai de deux mois après la clôture de l'enquête publique, le Maire pourra organiser une réunion publique pour répondre aux éventuelles réserves, recommandations ou conclusions défavorables du commissaire enquêteur.

Article 12. Toute information sur le projet pourra être obtenue auprès de M. le maire aux coordonnées suivantes : 0561356890 ou mairie@bonrepos-riquet.fr ;

Fait à Bonrepos-Riquet le 30 octobre 2017.

Philippe SEILLES, Maire

